

*Privilège—M. Crosbie*

**M. Chrétien:** Madame le Président, je ne sais pas pourquoi l'honorable député s'excite, fait tant de tapage et essaie de se donner de l'importance comme hier, parce que les faits montrent aujourd'hui quel est le problème. Je tiens à ce qu'il soit très clair que j'ai dit la vérité mardi, lorsque j'ai répondu au chef de l'opposition (M. Clark) à la Chambre. Le problème de la compétence sur les ressources sous-marines préoccupe le cabinet depuis longtemps. L'honorable député sait que j'ai communiqué avec le ministre de la Justice de Terre-Neuve, M. Ottenheimer, il y a quelques mois, pour lui suggérer d'en référer directement à la Cour suprême afin de hâter le processus et d'assurer qu'une décision serait prise. Il y a eu des élections, etc., et aucune décision n'a été rendue. Il y a cependant eu des discussions, certaines démarches qui devaient être faites l'ont été, et la question a été revue de temps à autre.

Donc, lorsque je me suis levé mardi après-midi, c'était une des solutions que nous étions évidemment prêts à choisir depuis longtemps, puisque tous les documents avaient été rassemblés. J'espère que l'opposition ne s'en prendra pas à un ministre parce qu'il fait bien son travail et s'apprête à agir le moment venu. J'étais donc prêt lorsque je me suis présenté à la Chambre. Le chef de l'Opposition m'a posé une question et je lui ai dit qu'aucune décision finale n'avait été prise, et il a été confirmé . . .

**M. Clark:** Aucune décision, point. Ne jouez pas avec les mots.

**M. Chrétien:** Bon, aucune décision sont les termes que j'ai employés. Donc, aucune décision n'avait été prise. Le premier ministre (M. Trudeau) a très bien résumé la situation. Une décision conditionnelle avait été prise. Bien entendu, je n'ai pas cherché à tromper la Chambre. J'ai tout simplement dit qu'aucune décision n'avait été prise parce que certaines conditions restaient à remplir.

Dans l'après-midi, lorsque j'ai quitté la Chambre à 3 heures pour me rendre à une réunion du cabinet, j'ai dû poursuivre la discussion avec des fonctionnaires de mon ministère et certains ministres. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que j'en suis venu à la conclusion que je pouvais aller de l'avant. Il était déjà 7 heures du soir.

**M. Nielsen:** Vous aggravez votre cas.

**M. Chrétien:** De sorte que le décret du conseil n'a pu être adopté avant le lendemain matin. Personne n'étant à son bureau, j'ai donné des directives pour que le décret du conseil ne soit passé que le lendemain matin. En fait, c'est le suppléant du Gouverneur général qui a signé le décret du conseil à 10 heures, mercredi matin.

Je n'ai pas voulu induire la Chambre en erreur. Aucune décision définitive n'avait été prise. Le député a dit que j'ai voulu tromper la Chambre de propos délibéré. Hier, il a induit la Chambre en erreur, involontairement, j'en suis convaincu, parce qu'il a pris la parole à la Chambre et a dit:

Aujourd'hui, le ministre de la Justice s'est entretenu avec le chef du parti libéral de Terre-Neuve . . . et non avec le ministre de la Justice de la province. Il a refusé de rencontrer le ministre de la Justice . . .

Je ne dis pas que le député voulait tromper la Chambre mais, en réalité, c'est ce qu'il a fait parce que je suis parti mercredi matin et j'avais donné des directives mardi soir pour

qu'on me ménage une entrevue avec M. Ottenheimer. On a téléphoné à son bureau. Une fois rendu à Saint-Jean, j'ai demandé à mon adjoint de téléphoner au bureau de M. Ottenheimer. Ce dernier a accepté de me voir à 3 h 30 de l'après-midi. Un peu plus tard, il m'a téléphoné pour annuler le rendez-vous.

Le député de Saint-Jean-Ouest m'a accusé de refuser de rencontrer M. Ottenheimer.

**M. McGrath:** Avant la conférence de presse!

**M. Chrétien:** Je ne l'ai pas appelé pour annuler la réunion. Il n'a imposé aucune condition. Je me suis rendu là-bas et je lui ai fait savoir que j'étais à Saint-Jean et que je voulais m'entretenir avec lui. Je ne lui ai pas parlé personnellement. Le rendez-vous a été fixé à 3 h 30. J'ai travaillé avec M. Ottenheimer durant des années. Je n'ai rien à lui reprocher. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais je le respecte comme procureur général et je voulais le voir. Mais il a annulé la réunion.

Je ne prétends pas que le député de Saint-Jean-Ouest voulait induire la Chambre des communes en erreur. Il a probablement cru que la réunion avait été contremandée, ou il n'était peut-être même pas au courant que nous avions rendez-vous. Il l'a donc répété cet après-midi. Quelle était son intention il y a une minute? Il a retiré ce qu'il avait dit. Il a prétendu que j'étais là-bas et que j'avais remis la lettre du premier ministre aux journalistes avant que le premier ministre de Terre-Neuve en prenne connaissance. Je regrette, mais je n'avais pas cette lettre que le premier ministre a adressée à M. Peckford. Je n'étais pas le messenger. Je ne prétends pas que le député a tenté de propos délibéré d'induire la Chambre en erreur, mais il n'a pas dit la vérité, car je n'avais pas cette lettre.

Dans un débat de ce genre, lorsque je réponds à des questions, je crois qu'il devrait être clair que, si j'avais considéré la décision comme prise lorsque j'ai pris la parole, si j'avais cru l'appliquer le jour même, le lendemain, ou encore mercredi, si j'en avais été persuadé, je l'aurais dit. Je siège à la Chambre depuis dix-neuf ans, dont quinze au cabinet. J'ai toujours traité la Chambre de façon raisonnable. Je sais que certaines affirmations faites au jour le jour sont parfois contradictoires.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) tente d'établir quand la décision a été prise. Je dis aux députés que, dans mon esprit, il n'y avait pas encore de décision définitive parce que j'avais à satisfaire certaines conditions. Si celles-ci n'avaient pas été satisfaites dans l'après-midi, je ne serais pas allé à Terre-Neuve le lendemain. J'aurais dû attendre, et je n'y serais peut-être même jamais allé. Je ne suis pas autorisé à dévoiler ce qui se passe au cabinet, ni à dire pourquoi je n'étais pas prêt à agir. Cela tient au caractère confidentiel des délibérations du cabinet. Je dis seulement que j'ai décrit la situation comme je la voyais dans mon esprit. Je ne voulais induire personne en erreur.

Le député m'a étonné hier, car lorsque j'ai su ce qu'il avait dit, j'ai trouvé cela un peu ridicule. J'ai alors dit que je trouvais dommage de ne pas avoir été là, car les députés se seraient alors rendu compte qu'absolument rien n'avait été fait pour induire volontairement la Chambre en erreur.